



INSCRIPTION À L'ÉCOLE POUR 2025-2026

► DU 3 FÉVRIER AU 18 AVRIL 2025 ◀

► Si votre enfant est déjà scolarisé dans une école de Saint-André-de-Cubzac vous n'avez aucune démarche à effectuer.

► Pour les enfants nés en 2022 et les nouveaux arrivants dans la commune, les démarches à effectuer pour inscrire votre enfant à l'école en 2025-2026 se déroulent en plusieurs étapes (chaque étape doit être validée par le Service des Affaires Scolaires avant de passer à l'étape suivante).

- Si vous avez déjà un compte famille, connectez-vous à votre espace privé et suivez les étapes 2 et 3.
- Sinon suivez les étapes 1, 2 et 3.

1

Vous accédez à l'Espace Famille de la ville :

www.espace-citoyens.net/saintandrecubzac/espace-citoyens/Home/AccueilPublic

et créez votre espace personnel afin de saisir les membres de votre famille.



Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

Créer mon espace

Cette démarche sera validée par le Service des Affaires Scolaires qui vous l'indiquera par mail.

2

Vous complétez le Dossier Administratif 2025-2026. Pour ce faire, cliquez sur :

« Créer une inscription » et munissez-vous des documents obligatoires suivants en format PDF :

- livret de famille complet (parents et enfants)
- justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- fiche sanitaire à télécharger dans le dossier
- vaccinations du carnet de santé
- attestation de paiement et de quotient familial de la CAF ou de la MSA

MA FAMILLE



Créer une inscription | Signaler une absence | Simulation des tarifs | Autres démarches

Cette démarche sera validée par le Service des Affaires Scolaires qui vous l'indiquera par mail.

3

Vous pouvez alors procéder à l'inscription à l'école de votre enfant via le bloc «Créer une inscription».

Après validation de l'inscription par le Service des Affaires Scolaires, un mail vous sera adressé. Il vous appartient d'aller sur votre espace famille dans l'onglet : « Dernières demandes » afin de prendre connaissance des coordonnées de la Directrice ou du Directeur de l'établissement scolaire de votre enfant en vue de finaliser l'inscription de votre enfant auprès de l'école.

MON TABLEAU DE BORD



Dernières demandes | Espace de Stockage | Mes actualités | Coordonnées | Documents

Cette démarche sera validée par le Service des Affaires Scolaires qui vous indiquera par mail que votre enfant est bien inscrit à l'école.

4

Les inscriptions aux services périscolaires (cantine et garderie) s'effectueront à partir du mois de juin 2025 sur l'Espace Famille. Une information préalable vous sera notifiée.

Tous les échanges de la collectivité sont visibles dans le bloc «Dernières demandes» de votre Espace Famille : pensez à la consulter régulièrement.